La Chambre a poursuivi la discussion du Budget

Elle a envisagé l'institution d'un prêt d'honneur aux étudiants

Après un discours de M. GUIBAL, qui se montra partisan de la proportionnelle scolaire, la Chambre a clos hier matin la discussion générale du budget de l'Instruction publique.

Le débat se poursuivit à la séance de l'après-midi et les vingt-six premiers chapitres du budget furent adoptés.

LOCQUIN proposa un chapitre 26 bis tendant à la création d'un fond national de prêt d'honneur aux étudiants. Ces prêts, dit-il, seraient remboursables au bout de dix ans.

Une vive controverse s'engagea entre l'orateur, MM. HERRIOT et Maurice BARRÈS à propos de ces avances consenties aux élèves de nos Universités.

M. Barrès demandait que les jeunes gens des Facultés catholiques eussent les mêmes droits que ceux des Universités de l'Etat.

M. Léon BERARD se rangea à l'avis de M. Barrès, affirmant que nul ne devait être exclu à priori puisqu'aussi bien, il ne s'agissait que de venir en aide aux jeunes gens les plus méritants.

Le renvoi à la Commission des Finances, demandé par le Gouvernement, fut décidé.

La discussion doit continuer ce matin.

Les accidents du travail des ouvriers agricoles

Au début de la séance de l'après-midi, la Chambre avait adopté sans débat le projet de loi ayant pour objet d'étendre aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail.

Le texte du travail étant adopté sans mo-
Le texte du Sénat étant adopté sans modification devient donc définitif.

Avantages de carrière aux fonctionnaires mobilisés

La Commission sénatoriale de l'Administration départementale s'est réunie sous la présidence de M. Magny, afin de poursuivre l'examen du projet tendant à accorder aux fonctionnaires mobilisés certains avantages de carrière.

M. Emile Sari, rapporteur, a donné lecture du texte définitivement arrêté à la suite des précédentes délibérations de la Commission.

La discussion a commencé par l'article 5 qui accorde des prorogations. Il a été décidé que des prorogations seraient attribuées uniquement aux combattants dont la liste a été dressée par le décret portant attribution de la médaille de la Victoire ; les combattants seraient divisés en trois catégories afin d'accorder des majorations proportionnelles aux risques encourus et aux souffrances subies.

Elle a aussi décidé d'attribuer une majoration fixe de 1 % à tous les blessés et malades, majoration qui viendra s'ajouter à celle des combattants.

La Commission a décidé en outre, que les blessés et malades de guerre bénéficieraient de majorations proportionnelles à leur taux d'invalidité et à leurs états de service. Les bénéficiaires auront à opter entre la majoration de *combattant et la majoration de blessés.*

La Commission suivant toujours l'avis de M. Sari, a décidé que les mobilisés de la zone des armées auraient droit à une majoration fixe de deux dixièmes du temps passé par eux dans la zone des armées ; les prisonniers de guerre, ainsi que les fonctionnaires restés en pays envahis ou emmenés comme otages auront droit à ce même avantage.

Contre la spéculation sur les loyers

La Commission de législation civile et criminelle statuant sur la proposition de M. Levasseur qui tend à réprimer la spéculation sur les loyers, a approuvé le rapport de M. Raymaldy.

La proposition en question définit le délit de spéculation en matière de loyer. Elle soumet le cas à des *tribunaux spéciaux qui pourront*, soit infliger des amendes, soit prononcer la confiscation des sommes jugées excessives qu'auraient perçues les propriétaires. Les dispositions envisagées seraient applicables jusqu'en 1925. La Commission a écarté de la liste des pénalités prévues, la peine d'emprisonnement.

Un monument aux soldats canadiens va être érigé sur la crête de Vimy

Paris, 7. — Le gouvernement du Canada a fait part au gouvernement français de son intention d'élever sur la crête de Vimy où ils se sont particulièrement distingués et au centre d'un parc de cent hectares dont il assumerait l'aménagement et l'entretien, un monument à la mémoire des soldats canadiens tombés au champ d'honneur, en France, au cours de la guerre. Le gouvernement français a décidé de concéder au gouvernement du Canada, gratuitement et à perpétuité, mais à charge d'entretien, le terrain nécessaire qui est tout entier situé dans la zone rouge.

M. Albert Thomas en Amérique

Un télégramme de Londres annonce que M. Albert Thomas, Directeur du Bureau International du Travail, s'est embarqué à Southampton à bord du « Majestic » se rendant à New-York. Le but principal de la visite de M. Albert Thomas en Amérique, est de visiter le Canada et Cuba. Il se mettra en relations avec les patrons et les ouvriers de ces pays, désireux de se tenir au courant de toutes les questions industrielles et économiques telles qu'elles se présentent dans ces pays.

Le Sénat a voté la loi sur la traite des femmes

Il a en outre modifié la loi de 1880 sur les mines

Le Sénat a adopté hier le projet portant modification des articles 334 et 335 du Code pénal, en vue de la répression de la tentative des délits commis sous le nom de : « traite des femmes ».

M. POULLE, rapporteur, dit que le projet a pour but de compléter une lacune du code en édictant des peines contre la tentative elle-même ; la nouvelle législation atteindra ainsi les pisteurs et les convoyeurs de femmes.

Parmi de nombreuses autres propositions, la Haute-Assemblée a également adopté le projet, voté par la Chambre, tendant à modifier la loi de 1880 sur les mines.

Le désespoir d'un mari

Un électricien des Mines de Dourges se suicida près du corps de sa femme

Le nommé Cabre L., âgé de 30 ans, électricien aux Mines de Dourges, rappelé chez lui par des voisins, cité des Trente, à Hénin-Liétard, constata avec stupeur, la mort de sa femme frappée de congestion. Perdant la tête, oubliant ses deux enfants qu'il chérissait comme sa femme, le malheureux, pris de désespoir, se retira dans une pièce voisine de celle où se trouvait le corps inerte de son épouse et immédiatement, se tira un coup de revolver dans la tête. La mort fut instantanée.

Le cœur d'un "mort" continuait à battre

Londres, 7. — Un événement sans précédent, déclare-t-on dans les milieux médicaux britanniques, vient de se produire à l'infirmerie royale de Manchester.

A 4 heures du matin, un malade âgé de 20 ans mourut. Il fut immédiatement transporté à la morgue, mais les médecins s'aperçurent, à leur grand étonnement, que le cœur battait encore, bien que l'homme ne respirât plus.

Pendant cinq heures, ils firent tout en leur pouvoir pour ramener le patient à la vie : ils lui administrèrent de l'oxygène et essayèrent tous les procédés de respiration artificielle, mais leurs efforts furent vains ; les battements du cœur s'affaiblirent de plus en plus et exactement cinq heures après l'arrêt de la respiration, l'organe vital cessait lui aussi de fonctionner.

Le médecin chef a déclaré que c'était la première fois qu'il assistait à un phénomène aussi extraordinaire.

Avant la ratification des conventions ouvrières de Washington

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, jeudi matin, au quai d'Orsay, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Poincaré.

M. Albert Peyronnet, ministre du travail, a entretenu le Conseil des déclarations qu'il compte faire devant la commission du travail de la Chambre, sur la procédure de ratification des conventions ouvrières de Washington.

La peine de mort aux insoumis grecs

Athènes, 7. — Un nouveau décret déclare passibles de la peine de mort tous ceux qui, devant accomplir leur service militaire, ne se seront pas présentés à l'autorité hellénique avant le 28 décembre, s'ils demeurent en Grèce, et avant le 1er janvier, s'ils résident à l'étranger.

L'ancien Chancelier du Reich ferait une tournée en Amérique

Berlin, 7. — Le bruit courait hier après-midi dans les milieux parlementaires, que l'ancien chancelier, le Dr Wirth, avait été invité à aller faire une tournée de conférences politiques aux Etats-Unis et qu'il aurait accepté cette invitation.

Un député irlandais a été tué un autre blessé

Dublin, 7. — M. Cosgrave a annoncé au *Dail Eireann*, cet après-midi, que le député Seal Hahes, a été tué d'un coup de feu et que le député Patrick Omaille qui est en même temps vice-président du *Dail Eireann* a été blessé.

Les deux députés ci-dessus se rendaient apparemment à la séance du *Dail Eireann* lorsque plusieurs hommes les attaquèrent à coups de revolver.

EN DEUX LIGNES

Londres. — En gare de Bukenhead-Park, deux trains sont entr. en collis. 1 tué, 11 blessés.

Washington. — M. Clémenceau a rendu visite à M. Wilson. L'entretien fut très cordial.

Grenoble. — Pour 1 aée fois dep. 1 an, le jury des H. A., n'aura pas à siég., auc. aff. n'est insc.

Berlin — La réponse du Reich à propos des incid. d'Ingolstadt serait remise vendredi aux all.

Madrid. — Le marquis d'Alhucémas préside le cabinet qui vient d'être formé.

La Journée Sportive

Boxe

Le Gala du Boxing-Club Roubaisien

Géo Mars contre le nègre Têta

Le Boxing-Club de Roubaix donnera dimanche 10 décembre, à 17 heures, salle des fêtes, rue de l'Hospice, à Roubaix, un grand gala de boxe appelé à un retentissement succès.

En tête de l'affiche, nous voyons Géo Mars, le champion Lillois bien connu, contre le nègre Têta. Ce combat aura lieu en 10 rounds de trois minutes, gants de 4 onces.

Puis Young Mars (Lille) rencontrera Delaval, de Paris ; Dumont de Roubaix sera opposé à Vermant, élève Mars ; Max Plouvier, de Roubaix, combattra Devresse, élève Mars. En six rounds de 2 minutes : Maureau contre Géo Harrys ; Malghem contre Pierson ; Huys contre Ozeel.

La salle sera chauffée.

Les combats seront arbitrés par MM. Votrin et Jean Gustin, arbitres officiels de la F.F.B.

L'affaire Siki-Carpentier

Nous avons publié dans notre numéro de jeudi, les explications de Carpentier, de Descamps, d'Hellers. Notre confrère « l'Auto » publie aujourd'hui l'avis de M. Henri Bernstein, arbitre du match, désormais célèbre.

On avait prétendu que Bernstein, aurait déclaré, à une réunion des arbitres de la F. F. B., que Siki, au cours du match, avait lancé une exclamation constituant une charge accablante en faveur du « chiqué ». Le Sénégalais aurait dit à Carpentier :

« — Ne frappe pas à l'estomac, tu me fais mal ».

Interviewé par nous, M. Bernstein a déclaré :

« — J'ai entendu ces paroles en effet, ou à peu près, mais je ne pense nullement que cela soit une preuve du chiqué, car j'ai arbitré des centaines de combats et j'ai entendu maintes et maintes plaintes de l'un ou de l'autre des adversaires en présence qui ne peuvent résister à la douleur momentanée causée par les coups ; si j'avais dû arrêter chacun des combats où un des adversaires « accuse » le coup par une exclamation quelle qu'elle soit, peu de rencontres auraient été à la limite ou au k. o.

« Au reste, pourquoi ce bruit autour du match, et pourquoi serais-je en cause ? Supposons que les deux boxeurs aient fait une combinaison avant le match : puisque l'un des deux a renoncé à la « combine », le match est devenu régulier. Enfin, moi arbitre ai rendu un jugement ; cette décision ayant été refusée et modifiée par d'autres juges, je ne sais pas ce qu'on peut me demander de plus ».

Un match Nilles contre Frank Moran

On annonce la signature des contrats pour un match qui aura lieu le 30 décembre, à Paris, entre Nilles et Frank Moran.

Le temps d'aujourd'hui

QUELQUES AVERSES

Région Nord : temps couvert très nuageux et un peu brumeux. Vents de nord-ouest 6 à 10 mètres, quelques averses. Température, minimum 2°.

Football-Association

Les Championnats de la Ligue du Nord

Les derniers matches "aller"

Les rencontres annoncées pour la journée du 17 décembre, se joueront le 10 décembre prochain. Quelques matches présenteront un intérêt tout particulier ; par exemple celui de l'Olympique Lillois-Union Sportive Tourquennoise.

Cette rencontre qui vient à son heure sera l'apothéose finale du premier tour.

L'Amical Club des Arts de Roubaix, profitant de la venue des racingmen calaisiens, inaugurera son nouveau terrain.

Le Racing Club Roubaisien recevra les sportingmen Tourquennois et le Stade Roubaisien sera aux prises avec l'U. S. Boulonnaise.

Dans le groupe B, Sporting Club de Douai contre O. S. C. de Boulogne ; A. S. Tourquennoise contre C. A. Delezenne ; Racing Club d'Arras contre S. C. Abbeville ; Amiens Achlère Club contre C. S. Wallen. Aucune rencontre en promotion terrienne.

A demain, nos pronostics.

Cyclisme

Sérès guéri va bientôt reprendre l'entraînement

Malgré l'absence de vélodromes dans nos régions il n'est pas un sportif, qui ne s'intéresse de loin, aux performances de nos as de la piste et de la route.

Actuellement, l'attention générale est dirigée vers les six jours de Madison-Square-Garden.

Avec curiosité, on lit les exploits d'un Brocco associé à Coburn, d'un Egg, accouplé à Eaton, tous deux actuellement en tête de la formidable épreuve madisonnesque. Nos écureuils européens se taillent là-bas un gros succès.

Dommage que notre national Sérès, grièvement blessé à New-Bedford, au cours de sa campagne au pays des dollars, n'ait pu participer à la course.

Retiré depuis son grave accident, Sérès, a été l'objet de soins attentifs, et une bonne nouvelle nous parvient aujourd'hui, Sérès, le champion incontesté du demi fond, pourra recourir. Nous avons connu le champion dans la région, où il courut au Parc des Sports de Wattrelos contre les regrettés Parent et Darragon.

Hippisme

Courses d'Auteuil

1re Course. — Light Forme (J. Bedeloue), g. 40.00, p. 25.50 ; 2. Solferino IV (R. Head), p. 33.50.

2e Course. — 1. Dorville (G. Mitchell), g. 15.50, p. 10.50 ; 2. Carabes (R. Vayer), p. 11.00.

3e Course. — 1. Le Prélude (Gé Hawkins), g. 33.50, p. 15.50 ; 2. Rains (E. Hardy), p. 14.50 ; 3. Caraire (L. Barre), p. 30.00.

4e Course. — 1. Milanaise (F. Hervé), g. 66.50, p. 23.00 ; 2. L'Arno (Parfrement), p. 24.00 ; 3. Tika (A. Petit), p. 23.50.

5e Course. — (Par suite réclamation nouveau classement). — 1. Prince d'Essling (R. Head), g. 123.50, p. 30.00 ; 2. Boy Prince (Delfarguell), p. 24.00.

6e Course. — 1. Mirebeau II (R. Ferré), g. 32.50 ; p. 15.50 ; 2. Avanry (R. Caron), p. 11.00.

DERNIERE HEURE

Une sérieuse détente à Lausanne

Turcs et Alliés vont être d'accord pour les détroits

Lausanne, 7. — L'impression se fortifie parmi les délégations à la Conférence de paix que la solution présentée par les alliés pour le régime des détroits est la plus équitable et celle qui répond le mieux aux intérêts permanents de toutes les puissances sans exception.

La réponse des Turcs sera connue demain. Leurs dirigeants déclarent actuellement qu'aucune difficulté essentielle ne sépare plus les Turcs des Alliés dans la question des détroits et qu'une rupture des négociations sur ce point, serait maintenant une défaite du bon sens.

Rappelons qu'après les Détroits, de fort importantes questions seront encore à régler, comme notamment pour les Français, le régime des tribunaux en Turquie et celui de la dette. Ces problèmes représentent pour les Français des intérêts s'élevant à plus de deux milliards de francs-or.

L'assassin d'un aubergiste est condamné à mort

Strasbourg, 7. — La cour d'assises du Bas-Rhin a condamné à mort aujourd'hui Arthur Jacob, originaire d'Offendorff qui était accusé d'avoir assassiné dans la nuit du 19 janvier 1921, un aubergiste, nommé Goetz de Mutzenhausen. L'accusé a nié jusqu'au bout.

Il a été condamné, sur preuves scientifiques établies par M. Bayle, directeur du service de l'identification à Paris.

M. Hermès fait un exposé des finances du Reich

L'aide de l'étranger est indispensable a déclaré le Ministre

Berlin, 7. — M. Hermès, ministre des Finances a fait ce matin un long exposé financier. Il rappela notamment que le budget ordinaire de l'Allemagne porte un total de dépenses de 442 milliards.

D'autre part, pour les paiements en espèces pour les réparations, il a fallu inscrire au budget 298 milliards de marks-papier.

En y comprenant les bons du Trésor belges, les prestations en nature et les autres dépenses pour l'exécution du traité de Versailles, on arrive à 613 milliards de marks-papier comme budget pour l'exécution du traité.

La dette flottante s'élevait au 2 décembre, à 881 milliards de marks.

Le ministre conclut que l'aide de l'étranger est indispensable et que la force et la contrainte ne feront que reculer les possibilités de paiement.

Trois jeunes pensionnaires voulaient faire du cinéma

Bruxelles, 7. — (De notre correspondant particulier). — Dimanche dernier, trois jeunes filles de 12, 14 et 15 ans, pensionnaires de l'Institut des Sœurs Franciscaines de Burst-lès-Alost, se sont enfuies de cet établissement en déclarant à leurs compagnes « qu'elles allaient s'engager dans une maison de cinéma ».

Les recherches entreprises pour découvrir les fugitives demeurèrent vaines jusqu'à ce jour, où on les rencontra à Namur, à 60 kilomètres de Burst, exténuées et mourant de faim.

Les trois jeunes filles ont réintégré le pensionnat des Sœurs Franciscaines.

La France qui a des dettes rappelle ce qui lui est dû

Washington, 7. — Le sous-secrétaire du Trésor dit que le Gouvernement français refuse d'entrer dans des négociations avec les Etats-Unis, pour la consolidation de la dette française, à l'égard de l'Amérique, avant d'avoir reçu l'assurance d'un prompt règlement de la question des réparations.

L'auto d'un industriel de Roubaix a tué un cultivateur belge

Bruxelles, 7. — (De notre correspondant particulier). — Un industriel roubaisien, M. B..., passant en auto, à Marcq-les-Enghien, a renversé un cultivateur de Bassilly, qui a eu le crâne défoncé.

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

Mon match avec Carpentier était truqué, écrit Siki

Il dit en outre qu'il n'a pas touché sa part, sur la bourse du combat

Paris, 7. — Dans une lettre adressée à la presse, Siki écrit notamment, relativement au match du 24 septembre, qui l'opposait à Carpentier :

« Le match a été truqué et je n'ai pu me soustraire à ce truquage avant la rencontre ; j'ai été privé de mon titre ; je n'ai pas touché la part convenue qui devait m'être attribuée sur la bourse de combat et je serai amené à la réclamer en justice ; j'ai été diffamé et je serai obligé d'appeler mes calomniateurs devant les tribunaux ».

D'autre part, le bureau du Conseil de la F.F. de Boxe a ouvert une enquête et nommé une commission d'arbitres.

ROUBAIX

RÉDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 13, rue du Bassin

Le drame de la rue du Fort

L'AUTOPSIE

M. Cordonnier, médecin légiste, délégué par le Parquet, s'est rendu hier matin à 9 heures à l'Hôpital de la Fraternité où il a procédé à l'auotpsie du corps de Charles Vanpaemel, mort la veille, dans les circonstances que nous avons relatées.

DESCENTE DU PARQUET U

Le Parquet de Lille, représenté par M. Fieffé, Procureur de la République ; M. Blanchard, juge d'instruction, s'est rendu au Commissariat Central de police, où en présence de M. Videt, commissaire central et de M. Vandamme, commissaire du 4e arrondissement, a eu lieu l'inetrrogatoire des deux fils de Vanpaemel. Les magistrats sont allés ensuite rue du Fort où ils ont interrogé la veuve Vanpaemel. Celle-ci a confirmé ses précédentes déclarations. Le Procureur de la République a ordonné sa mise en état d'arrestation. Elle sera donc conduite ce matin à la maison d'arrêt de Lille. Il se peut d'ailleurs que la veuve de l'allumeur de réverbères soit bientôt remise en liberté, si le cas de légitime défense, qu'elle invoque, est admis au cours de l'instruction.

Les sels extraits des eaux de Vichy-Etat nous expliquent pourquoi cette pastille constitue le moteur digestif par excellence. Elle convient à tous ceux dont les digestions sont irrégulières. 3420

RENVERSE PAR UNE AUTO

Une camionnette automobile appartenant à M. Ursmar-Bayot, sculpteur, demeurant 8 rue de la Cordonnerie à Tournai (Belgique), venant du pont de la Gaieté, en voulant doubler un chariot, a renversé un cycliste, à l'angle de la rue Darbo et de la rue de Menin. La victime, M. Victor Mons, entrepreneur, demeurant rue de Menin, 42 a été transporté à la Clinique du docteur Descarpentries où le praticien a constaté des blessures multiples et a conclu, sauf complications à un repos de 3 ou 4 jours.

UN MENDIANT A L'ABRI

Le sous-brigadier Hus a conduit au poste du 2e arrondissement pour mendicité, le nommé Cornil Nottebaere, 47 ans, demeurant à Wasquehal, rue Lamartine, 56. Cet individu sera déféré au Parquet.

EN TOMBANT DANS L'ESCALIER

Mme Alexandrine Lecocq, 48 ans, ménagère, demeurant rue d'Avelghem, 67, en montant l'escalier pour aller se coucher avant-hier soir, est tombée et s'est fracturée la jambe droite. M. le docteur Debuchy, appelé à lui donner ses soins, l'a fait transporter à l'Hôpital.

Les FUNERAILLES des MORTS GLORIEUX

Le Souvenir Français organise pour samedi 9 courant à 2 h. 30, les funérailles solennelles des victimes de la guerre : Cocheteux Louis, soldat 147e R. I., de Lannoy, 299 bis — Dessauvages Paul, soldat 162e R. I., des Parvenus, 4. — Faccol Marie, victime civile, rue Blanqui, 12. — Delnatte Raymonde, victime civile, rue de Flandre, 7.

Les familles sont priées de se trouver au dépositoire à 2 h., ainsi que les délégations des Sociétés patriotiques et militaires.

Nos Députés à la tribune

Un de nos parlementaires est intervenu judicieusement dans la discussion du budget de la guerre. M. Maginot venait d'affirmer « il faut être fort pour maintenir la paix », lorsque notre compatriote fit remarquer au Ministre, avec juste raison que pour avoir des soldats forts, il faudrait ajouter un Dubonnet à la ration journalière, afin de leur donner appétit, santé et force.

MENAGÈRES, FAITES PROVISION D'EAU

La distribution d'eau potable est interrompue depuis ce matin, vendredi 8 décembre, à 7 h., dans les rues de Constantine, quai de Marseille entre les rues de Constantine et Cartigny, rues Delespaul, du Hutin, d'Alger, d'Oran, entre la rue d'Alger et la limite, rue du Caire, rue du Cartigny, entre la rue d'Alger et la limite, rues de Mascara, du Congo, de la Conférence, Grande Rue entre la rue de la Conférence et la limite, rue d'Avelghem entre la rue de la Conférence et la Grande Rue vers la limite, rue des Soies, pour installation d'un branchement. Cette interruption durera jusque ce soir vers 19 heures.

AU GROUPE TEINTURE

La prochaine réunion du « Groupe Teinture » est fixée au dimanche 10 décembre, à 10 h. 30, au Café Belle-Vue, rue Neuve, à Roubaix. C'est M. Boulez, ingénieur-chimiste-spécialiste, de la fabrication des savons qui, cette fois, a bien voulu prêter son concours. Il discutera la question suivante : *Du savon*, sa valeur marchande, action délersive et accidents qui peuvent se produire dans l'emploi industriel.

Cette question est, comme on le sait, d'une importance capitale pour l'apprêt des lainages. Nous espérons qu'elle intéressera les anciens élèves.

Toutes les personnes qui sont désireuses de suivre la discussion seront admises avec plaisir et sans aucune formalité.

AMICALE DES ARTS

Nombreux étaient les tireurs qui ont participé à la première journée du concours de tir organisé au bénéfice de l'Arbre de Noël des enfants de l'école : le classement, à ce jour, s'établit comme suit :

1re catégorie. — Bottel Maurice, Farvacque Charles, Bottel Léon, Duquesne Fernand, Huyhen A., Savories L., De Rycke J., Coussaert L., Somain E., Benoit F.

2e catégorie. — Rancelot H., Cabreau, Vandaele P., Drumez G., Marin fils.

Juniors. — Dejaegher fils, Proy fils, Bottel Robert, Dewitte G., Marquant G.

Dames. — Mlle E. Farvacque, Mme Ch. Farvacque, Mlle L. Carette, Mme L. Bottel, Mme Dupriez.

Les primes au plus beau centre furent enlevées par Bottel L., Rancelot H., Et Dejaegher fils, Mme Ch. Farvaque.

ANCIENS SOLDATS MUSICIENS

Ce soir vendredi, à 20 heures 15, répétition générale pour les musiciens en vue de l'exécution de dimanche 10 décembre.

UNE NOUVELLE PIECE AU TABLEAU

Nous relations avant-hier la rafle que vient d'opérer si brillamment le service de la sûreté de Roubaix. Sur les deux coupies, trois individus seulement avaient été maintenus en état d'arrestation. Il s'agissait des repris de justice Louis Beuscart, Denis Desmettre et Pharaïde Gaeremynck.

La maîtresse de Beuscart, Philomène Debrucker, rattacheuse, âgée de 25 ans, n'ayant encore subi aucune condamnation avait été remise en liberté. L'enquête a apporté hier de nouveaux éléments qui ont déterminé M. Desmetre, chef de la Sûreté, à envoyer la jeune fille rejoindre ses amis à la maison d'arrêt de Lille.

VENTE DE LAINES

Hier a eu lieu à la Bourse du Commerce, une vente de laines, blousses, lavées, laines brutes écarts et déchets de peignés, sous le *ministère de MM. Nys et Parent*, courtiers assermentés.

Il y avait grande affluence d'acheteurs. La totalité du catalogue a été vendue.

Hausse moyenne de 15 à 25 % sur les prix de Septembre.

Désireux d'étendre au mieux des intérêts de leur clientèle, leurs livraisons par voitures automobiles, les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, Paris, rattachent à leur bureau de commandes de Lille (1, rue de la Clef, téléphone 32-62) les localités suivantes, lesquelles seront desservies les Lundi, Mercredi, Vendredi, Faches-Thumesnil, Haubourdin, Petit-Ronchin, Wattignies, Wattrelos. 3456.

A L'ASSOCIATION LITTERAIRE DU NORD

La célèbre romancière, Mme Marcelle Tinayre, parlera en présence des membres de l'Association, samedi, à 17 heures, salle Pierre Destombes, de « Versailles et de la Cour de Louis XV. — La marquise de Pompadour ».

Mlle René Pierny et M. Jean Debucourt, interpréteront le programme suivant : 1. Scène inédite prise dans une pièce de M. Brieux actuellement en répétitions : « Le Régent » ; 2. Versailles (Albert Samain ; 3. Sur trois marches de Marbre Rose (Musset).

FEUILLETON DU 9 DECEMBRE. — N. 64

FILM GAUMONT

LE FILS DU FLIBUSTIER

• Grand Ciné-Roman •
DE
Louis FEUILLADE
ADAPTE PAR
PAUL CARTOUX

DIXIEME EPISODE

LE REVENANT DE SAINT-FONDS

SES ANCETRES

L'annonce d'une visite rendit à Basile Malestan son calme et sa digne apparence. Son valet de chambre entra.

— Qu'y a-t-il ?

— Quelqu'un demande à parler à monsieur.

— Son nom ?

— Voici sa carte.

L'homme d'affaires prit le bristol entre ses doigts et lut :

DELARCHE-FOURNIL
Généalogiste
Paris. 45, quai Conti.

— C'est bien, conclut-il après lecture, faites-entrer dans deux minutes.

Jacques et le docteur Pardonnet, par discrétion, voulurent se retirer.

— Nous reviendrons tout à l'heure, dit le docteur, tu as quelqu'un à recevoir, nous ne voudrions pas te gêner...

— Je vous en prie, répondit Malestan, restez, vous n'êtes pas de trop.

« C'est une question qui m'intéresse personnellement sans doute, mais qui, par conséquent, intéresse également Jacques.

— Moi ? fit le « chauffeur ».

— Oui, toi.

« J'ai eu la curiosité de faire rechercher par quelqu'un qui a l'habitude de ce genre de travail, quelles pouvaient être les origines de notre famille.

« Ce n'est pas seulement par vanité, comme votre malice à tous les deux pourrait le croire et comme votre sourire légèrement ironique semble l'indiquer, mais pour connaître ceux qui m'ont précédé dans l'existence et pour savoir si, vraiment, j'ai à rougir de mes ancêtres, car on rougit de ses ancêtres, n'est-ce pas, Jacques ? Et là, tu ne me démentiras point. »

Le jeune homme allait protester quand la porte s'ouvrit pour laisser passage à un petit homme grave, dont le visage, marqué par l'âge, était rendu plus sévère encore par des lunettes et qui portait sous le bras une serviette de cuir.

Il trottina jusqu'au bureau de Malestan, auquel il serra la main, et glissa un coup d'œil inquiet vers les deux personnes en présence desquelles on le plaçait, sans qu'il s'y attendît.

L'homme d'affaires surprit ce regard et mit tout de suite le visiteur à son aise.

— Ces messieurs sont de la famille, déclara-t-il, vous pouvez parler devant eux en toute confiance.

« Prenez la peine de vous asseoir, et dites-moi quels sont les résultats que vous avez obtenus ».

M. Delarche, rassuré, ouvrit sa serviette, s'installa commodément sur sa chaise, posa ses mains à plat sur le bureau du banquier et s'apprêta, en homme qui aime à s'écouter parler et qui professe toujours un peu, même devant des clients, à faire un cours sur la généalogie.

— La généalogie, messieurs, n'est pas une science frivole, comme vous pourriez le croire, ou, pour mieux m'exprimer, de pure fantaisie.

« Certes il y a de mes confrères qui ne poussent pas le scrupule jusqu'à confondre comme il le faut, le généalogiste et l'historien. Pourtant, messieurs... »

Et il quêtait autour de lui l'approbation de son auditoire.

— ... Que faisons-nous, humbles tâcherons de la science ? De l'histoire, purement et simplement.

« Sans doute, la confiance dont on nous honore est redoutable ; nous pourrions, à notre gré, si nous n'avions pas la haute conscience de notre mission...

— Mais, monsieur, interrompit Malestan, quelles qu'intéressantes que soient ces considérations sur la profession que vous exercez, j'ai assez peu de temps à vous consacrer et serais très heureux, si vous vouliez bien, tout de suite, me dire ce pourquoi je vous ai fait venir.

— J'arrive au fait, messieurs.

« Je disais donc que si nous n'avions pas la haute conscience de notre mission, nous pourrions ouvrir toutes grandes les ailes de notre fantaisie, ennoblir le manant et faire d'un duc un simple roturier.

« Si nous n'étions pas honnêtes et pénétrés de l'importance réelle de nos travaux, nous accepterions souvent des rétributions plus ou moins importantes pour conférer des titres nobiliaires...

— Pourtant, monsieur...

— J'arrive au fait.

« Je disais donc : Pour conférer des titres nobiliaires à des gens nouvellement enrichis et qui croient que l'honneur et les titres s'achètent comme des automobiles ou des bas de soie, on nous sollicite de tous les côtés, et on nous promet la fortune que nous dédaignons comme de vrais sages.

« Mais, messieurs, qu'est-ce qui fait la force du généalogiste ?

« C'est précisément son intégrité. Soyons savants et intègres, tel est notre programme.

« La généalogie...

— Je vous en prie, monsieur Delarche, si intéressant que soit votre cours, parlez-nous des origines de la famille Malestan.

— Eh bien, soit, monsieur, j'en parlerai, et voici ce que j'ai à en dire.

« Au mépris de toutes les lois, je dirai même de toutes les coutumes en usage dans les mairies ou aux lieux où se trouvent accumulées les archives, l'archiviste de la mairie d'Aiguesmortes a consenti à me remettre ces parchemins et ces pièces que je ne peux pas laisser en votre possession et qui établissent nettement les tenants et aboutissants de la famille des Malestan. »

« Rendez grâce, messieurs, comme moi, au désintéressement de cet archiviste qui a sacrifié les coutumes de son pays aux nécessités de la science. La généalogie, messieurs...

— Nous vous en prions, nous vous en supplions même, parlez-nous de ce qui nous occupe.

— J'arrive au fait.

« Depuis deux siècles, d'une histoire pourtant bien remplie, car je ne crois pas qu'on puisse considérer que les siècles dix-septième, dix-huitième et dix neuvième soient de ceux que la providence a négligés, la ville d'Aiguesmortes vit sans grandes aventures.

« Et qu'est-ce qu'Aiguesmortes, messieurs ?... »

A ce moment, Malestan, visiblement irrité, se leva et dit sur un ton tellement menaçant qu'il allait se retirer si l'honorable généalogiste ne voulait pas abréger ses phrases, que M. Delarche comprit qu'il fallait être simple et rapide.

— J'arrive au fait, messieurs, dit-il.

Et, cette fois, c'était vrai.

— Je ne vois donc rien d'intéressant à signaler dans la famille Malestan, originaire d'Aiguesmortes, pendant les siècles dix-huitième et dix-neuvième.

— Des marins, des pêcheurs, des voyageurs portent ce nom et laissent dans leur cité natale la réputation d'esprits un peu fantasques et de gens pour qui toutes les mers du monde sont un domaine qu'il faut explorer.

« De tous temps, les Malestan, messieurs, ont eu du goût pour les grandes expéditions.

« Quand nous arrivons à la fin du dix-septième siècle, nous nous trouvons en présence d'un Malestang de Chaumonne qui avait acquis dans les combats maritimes une grande réputation de courage et de bravoure.

— Mais pourquoi, demanda Malestan, soudain flatté par cette noblesse imprévue de ses ancêtres, n'avons-nous plus le droit de nous appeler Malestang de Chaumonne ?

— Voilà, monsieur. C'est toute l'histoire du dernier des Malestang de Chaumonne que vous me demandez.

« Cet homme-là fut un flibustier célèbre, connu dans le monde de la piraterie sous le nom de Mathias l'Aiguemortais.

« Il avait hérité de ses parents des terres nombreuses, mais abandonna tout pour une vie extravagante qui le conduisit, par mille drames et comédies, à une fin vraiment fâcheuse.

« D'après les documents ci-inclus, continua-t-il en montrant la serviette, Mathias l'Aiguemortais fut tué en duel en 1690, au cap Saint-Domingue, par un autre flibustier du nom de Yves le Palmpolais, qui, d'ailleurs, fut lui-même pendu quelques mois après ce meurtre pour avoir trompé et rossé les gens à la solde de Sa Majesté Louis XIV.

— Parlez-moi de ce Mathias l'Aiguemortais, si vous en savez davantage...

— C'était un homme de fière mine, à ce que disent les chroniques.

« Il avait commandé, croit-on, un bateau appartenant à des armateurs de Marseille et avait longtemps bataillé dans la Méditerranée avec des corsaires d'Algérie.

« Puis, n'ayant pu sans doute réaliser assez d'argent pour avoir un bateau à lui, il eut l'idée de s'embarquer comme simple marin sur un navire où il prit sur l'équipage un très grand ascendant ; car c'était un homme d'une belle intelligence.

« Il jeta à la mer le capitaine et les officiers du bord et devint à son tour maître après Dieu du bâtiment qui fit des razzias sur l'Océan pendant deux années, du moins on le suppose.

« Tout a une fin.

(A suivre).

Le 10e épis. sera projeté à partir du 15 Déc. à l'écran du CASINO, pl. du Théâtre, à Lille. 9527

Venez voir le 1er Episode du Fils du Flibustier et Roger-la-Honte Samedi, Dimanche et Lundi au « SPLENDID CINEMA », rue Mourmant. 13981